

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2735**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Cession, à la Ville, d'une maison d'habitation située 9, impasse Chanoine Coupat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2735**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Cession, à la Ville, d'une maison d'habitation située 9, impasse Chanoine Coupat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par la Ville de Saint Genis Laval en vue de l'acquisition, par voie de préemption, d'une maison d'habitation située 9, impasse Chanoine Coupat à Saint Genis Laval.

En effet, la Ville de Saint Genis Laval, déjà propriétaire des biens mitoyens construits de part et d'autre de cette maison, envisage d'aménager celle-ci en local associatif, en vue d'héberger les associations communales.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Saint Genis Laval, qui préfinance cette acquisition, s'engagerait à racheter à la Communauté urbaine, ledit bien cédé, libre de toute location ou occupation, au prix de 204 000 € admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville de Saint Genis Laval aura la jouissance du bien, à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 25 mai 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Ville de Saint Genis Laval, pour un montant de 204 000 €, d'une maison d'habitation située 9, impasse Chanoine Coupat à Saint Genis Laval, en vue de son aménagement en local associatif destiné à héberger les associations communales.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1750, le 7 février 2011 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 204 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.